

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique, salle communale La Baratte à Echiré, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, jusqu'à 19h15, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Gilbert NASARRE à partir de 19h15 (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Secrétaire de séance : Julie MENARD

Cette délibération annule et remplace la délibération n°CM20220128-006B du 28 janvier 2022 télétransmise en Préfecture le 2 février 2022.

OBJET : Vote du budget primitif 2022 – Budget « Commune »

Le Maire soumet à l'assemblée le projet du budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget « Commune ».

Le budget primitif de l'exercice 2022 présenté, s'élève en dépenses et en recettes à 5 145 515 euros dont en dépenses et recettes de fonctionnement 3 038 515 euros et en dépenses et recettes d'investissement à 2 107 000 euros.

Il s'équilibre de la façon suivante :

Budget « Commune » :	section de fonctionnement :	dépenses : 3 038 515 €
		recettes : 3 038 515 €
	section d'investissement :	dépenses : 2 107 000 €
		recettes : 2 107 000 €

Ce budget est voté sans reprise de résultat.

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 janvier 2022,

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR



Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 04 FEV. 2022
Notifié ou publié le : 04 FEV. 2022

Accusé de réception en préfecture
079-217901099-20220128-CM20220128-020-DE
Date de télétransmission : 04/02/2022
Date de réception préfecture : 04/02/2022